

Le Prefet
Commissaire de la République
de la Région
Languedoc-Roussillon

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction Régionale
des Affaires Culturelles
5 bis rue de la Salle l'Evêque
B.P. 2051
34026 MONTPELLIER CEDEX

870043

- A R R E T E -

portant inscription des vestiges de la VIA DOMITIA,
communes de REDESSAN, JONQUIERES-St-VINCENT et BEUCAIRE (Gard)
sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE L'HERAULT
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notam-
ment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet
1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les
décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs
des Commissaires de la République de Région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement
parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inven-
taire Supplémentaire des Monuments Historiques ;

VU le décret 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des
Commissaires de la République de Région une Commission régionale
du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique
et ethnologique de la région Languedoc-Roussillon entendue en sa
séance du 13 février 1986 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier :

CONSIDERANT que les vestiges archéologiques de la VIA DOMITIA à REDES-
SAN, JONQUIERES-St-VINCENT et BEUCAIRE (Gard) présentent
un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre
désirable la préservation en raison de l'importance histo-
rique et archéologique de cet axe routier romain ;

- A R R E T E -

- Article 1 : Est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le tronçon de la VIA DOMITIA situé chemin VIEUX de JONQUIERES dit "CHEMIN ROMAIN", section AW et AR, à REDESSAN (Gard), chemin rural n° 19 dit "chemin des Romains", section BD, BC, AS, AT, à JONQUIERES-SAINT-VINCENT (Gard), et chemin rural n° 56 dit des PEIRES PLANTADES, section ZA (non cadastré), chemin rural n° 42 dit "de GENESTET", section H6 (non cadastré), et chemin rural dit "chemin Romain", section H1 (non cadastré), à BEAUCAIRE (Gard).
- Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministère chargé de la Culture, sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.
- Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du Département, et aux maires des communes propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

FAIT à MONTPELLIER, le
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales

05 FEV 1987



Jean-François DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

LE MINISTRE DE LA CULTURE

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

Le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique et la Commission Supérieure des Monuments Historiques entendus ;

A R R E T E :

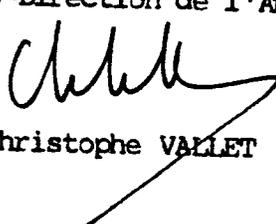
Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le tronçon de voie domitienne sis en les parcelles n° 23767 2688 et 3489, lieudit "Les Carrières", section H du plan cadastral de la commune de BEUCAIRE (Gard).

Article 2. - Le présent arrêté sera publié à la conservation des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit .

Article 3. - Il sera notifié au Commissaire de la République du Département du Gard, au maire de la commune de BEUCAIRE et au propriétaire La Société des Ciments Français, Usine de Beaucaire, Route de Saint Gilles, en BEUCAIRE qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 décembre 1984
Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur du Patrimoine,

ur ampliation :
Administrateur Civil chargé de
Sous-Direction de l'Archéologie,


Christophe VALLET

Signé : Jean-Pierre WEISS